

Cote du document: EB 2022/135/INF.5
Date: 28 mars 2022
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Mémoire d'accord entre Ferrero (Trading Lux S.A.) et le FIDA

Note d'information

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Dina Saleh
Directrice régionale
Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe
téléphone: +39 06 5459 2780
courriel: d.saleh@ifad.org

Bernard Hien
Directeur de pays
téléphone: +23 79 5169 588
courriel: b.hien@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-cinquième session
Rome, 25-27 avril 2022

Pour: **Information**

Mémorandum d'accord entre Ferrero (Trading Lux S.A.) et le FIDA

1. Le jeudi 30 décembre 2021, par un vote par correspondance, le Conseil d'administration a autorisé le Vice-Président à négocier et à conclure un mémorandum d'accord entre Ferrero (Trading Lux S.A.) et le FIDA afin d'établir un cadre de coopération mutuellement bénéfique.
2. Lors de la phase d'approbation, les représentants de l'Allemagne et du Royaume-Uni ont formulé des observations, qui sont résumées ci-après, accompagnées des réponses fournies par le FIDA.
3. **L'Allemagne a formulé l'observation suivante:** « Compte tenu du rôle de codirection assuré par le FIDA dans la coalition sur les revenus de subsistance dans le cadre du Sommet sur les systèmes alimentaires, quelles dispositions spécifiques du mémorandum d'accord relatif à la coopération avec Ferrero permettront d'augmenter les revenus de subsistance des petits exploitants de la filière de la noisette ou des autres filières concernées (cacao, par exemple)? Ferrero participera-t-il à la coalition? »
4. **Réponse du FIDA:** La finalité générale du mémorandum d'accord est d'augmenter notablement les revenus de subsistance, agricoles et non agricoles, des petits exploitants et des ménages ruraux concernés, par l'intermédiaire de trois grandes composantes techniques: i) le développement de services de vulgarisation agricole novateurs grâce au modèle d'exploitation Ferrero et à la ferme-école du FIDA consacrée à la gestion durable des vergers de noisetiers et à la surveillance des cultures aux fins d'amélioration de la productivité des cultures et des vergers, et donc du rendement net des agriculteurs; ii) l'accroissement du pouvoir de négociation des agriculteurs dans la filière de la noisette, au moyen d'activités de renforcement des capacités destinées aux prestataires de services et aux associations d'agriculteurs et de producteurs et visant à améliorer l'accès aux informations sur les prix du marché (pour les intrants et les produits) et à contribuer à diversifier les marchés locaux et régionaux; iii) le renforcement du capital humain et social parmi les femmes et les jeunes, qui augmentera immédiatement les possibilités d'emploi agricole et non agricole. Par ailleurs, le FIDA collaborera activement avec la direction et le personnel de Ferrero lors de la mise en œuvre du mémorandum d'accord afin de structurer les orientations stratégiques et opérationnelles pour trois des principales pistes d'action du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, à savoir: i) stimuler les solutions de production basées sur la nature, ii) promouvoir des moyens d'existence équitables; iii) renforcer la résilience face aux vulnérabilités, aux chocs et aux stress.
5. **Le Royaume-Uni a formulé l'observation suivante:** « Nous approuvons le mémorandum d'accord tel qu'il est proposé par le Vice-Président et demandons à cette occasion au FIDA de le publier sur le site Web des États membres, de même que tous les autres mémorandums d'accord avec le Fonds, afin d'en faciliter l'accès. »
6. **Réponse du FIDA:** Le FIDA confirme que son mémorandum d'accord avec Ferrero (Trading Lux S.A.) sera publié sur la plateforme réservée aux États membres, ainsi que tous les autres mémorandums d'accord signés par le Fonds.
7. Le présent mémorandum d'accord a été signé le 7 février 2022. Une copie numérisée du document est jointe pour information, conformément à la procédure applicable au Conseil d'administration et à la recommandation figurant dans le document EB 2021/134/R.55 de cet organe, approuvée par un vote par correspondance.

Mémorandum d'accord signé entre Ferrero (Trading Lux S.A.) et le FIDA

DocuSign Envelope ID: 29756E68-7AE0-437C-954E-2A0523E13239

FERRERO



**MEMORANDUM OF UNDERSTANDING
BETWEEN
THE INTERNATIONAL FUND FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT
AND
FERRERO TRADING LUX S.A**

DocuSign Envelope ID: 29756E68-7AE0-437C-954E-2A0523E13239

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING

This Memorandum of Understanding (hereinafter the "Memorandum" or "MoU") is entered into by and between **Ferrero Trading LUX S.A** a company whose registered office is at 16 Route de Trèves – L – 2633 Senningerberg, Luxembourg, registration number B46117 (hereinafter referred as "**FTL**") and the International Fund for Agricultural Development based at Via Paolo di Dono, 44, 00142 Rome, Italy (hereinafter referred as "**IFAD**") (each a "Party"; together the "Parties").

WHEREAS Ferrero Group is a leading company operating in the business of manufacturing, selling and distributing chocolate and food confectionary products all over the world.

FTL belongs to the Ferrero Group having, *inter alia*, the mission of sourcing agricultural raw materials for the confectionary plants of the Ferrero Group. In this framework, FTL is committed to influencing and driving good social and agricultural practices, economic and environmental sustainability, and innovation. Since the early 1990s, FTL has undertaken many initiatives promoting an ethical and profitable integration between the confectionery and agricultural industries, with a deep focus on quality and sustainability improvement. In 2015 a new division of FTL, the Ferrero Hazelnut Company (HCo), was created in order to strengthen the operational capacity concerning this very important raw material (Hazelnut) for Ferrero.

In 2020 Ferrero adopted a new "Supplier Code" providing principles and operational provisions related to its corporate policy on responsible sourcing. Specific Ferrero Charters for different raw materials (i.e. hazelnut, cocoa, among others) have been issued consequently to the adoption of the Supplier Code (available on <https://www.ferrero.com/sustainability/hazelnut-charter/>).

WHEREAS IFAD is a specialized agency of the United Nations and an international financial institution, established by an international agreement (i.e. the Agreement Establishing IFAD) with the objective of mobilizing partnerships and additional resources to be made available for agricultural development in developing and in Middle Income Countries of IFAD's Member States. In fulfilling this objective, IFAD shall provide financing primarily for projects and programs specifically designed to introduce, expand or improve sustainable agro-food production systems and to strengthen related policies and institutions within the framework of national priorities and strategies.

DocuSign Envelope ID: 29756E68-7AE0-437C-954E-2A0523E13239

WHEREAS FTL and IFAD seek to strengthen and intensify their part in support of rural areas and smallholders farmers in developing IFAD Member States and through collaboration and policy dialogue through IFAD's country programs and Ferrero's investments and operations in support of the achievement of the SDGs and of family farming populations in the sustainable agro-food supply chain, in particular (but not limited to) the hazelnuts value chain.

WHEREAS FTL and IFAD are joining efforts to the launch of UN Food Systems Summit and to promote new actions, solutions and strategies to deliver progress on all 17 Sustainable Development Goals (SDGs), each of which relies on healthier, more sustainable and more equitable food systems and by implementing concrete actions modernization, including digitalization, of the family agro-ecology farming systems, promotion of more inclusive value chains, empowerment of women and youth, and finally mitigate/prevent the effects of climate changes specially on the more vulnerable populations in the rural areas.

WHEREAS FTL and IFAD will endeavor to improve their coordination and strategic and operational partnership on sustainable rural and agricultural development for the benefit of smallholders farmers, and in particular of most vulnerable groups – women and youth.

THE PARTIES TO THIS MEMORANDUM:

CONSIDERING the common interest of the Parties in promoting, according to their respective mandates, sustainable and inclusive food systems, and agricultural development and food and nutrition security;

RECOGNISING the benefits of cooperation between them, as may be consistent with their respective policies and rules, for achieving their shared objectives; and

DETERMINED to establish a non-exclusive strategic and operational cooperation to best serve their common objectives;

NOW THEREFORE, by entering into this MoU, the Parties have reached the following understanding:

DocuSign Envelope ID: 29756E68-7AE0-437C-954E-2A0523E13239

SECTION 1

PURPOSE

- 1.1. The purpose of this Memorandum is to establish a non-exclusive mutually beneficial framework for cooperation between the Parties, with a view to facilitating collaboration in common areas of interest identified in section 2 below.

SECTION 2

AREAS OF COOPERATION

- 2.1 In accordance with their respective mandates, policies and rules, the Parties will seek opportunities for collaboration in a number of areas, including but not limited to:
 - (a) sustainable development of the agro-food supply chain such as the hazelnuts value chain with focus on enhancing smallholders farming systems productivity, on better access to new and modern technologies markets;
 - (b) promote and support the development of sustainable farming methods, enhancing traceability;
 - (c) empowering the small-holder farmers and rural communities associated to the agro-food value chains, preserving their cultural and physical environment; and improve their resilience capacities to external shocks (including climate change);
 - (d) focusing on strengthening diversity, inclusion, and respect of human rights across the hazelnuts value chain.
- 2.2 In accordance with their respective mandates, policies and rules, the Parties will endeavor to the extent possible to:
 - 2.2.1. Develop a sustainable business model with local smallholders' farmers and all the stakeholders' value chains sharing and promoting sustainable and climate-smart agricultural practices with the adoption of innovative farming technologies, equitable and sustainable access and management of natural resources, more transparent and fair access to the agro-food markets.
 - 2.2.2. Support the modernization and transformation of family farming and of entire supply chains with a broad adoption of cost-effective and well-tailored

DocuSign Envelope ID: 29756E68-7AE0-437C-954E-2A0523E13239

digitalization tools along the value chains (e-extension, produce traceability, GIS, IPM).

2.2.3. Improve the resilience of its supply chains with a rigorous adoption of inclusive and sustainable social and environmental good practices (in particular, climate change adaptation).

2.2.4. Promote a more inclusive and broad access of the rural communities, in particular of the most vulnerable groups (in particular women and youth) to tailored financial services to increase economic and financial inclusions.

These potential activities will be operationally translated into specific and concrete projects that will be subject to specific and separate arrangements and approval processes.

SECTION 3

CONSULTATION

- 3.1. The Parties will keep each other informed and, whenever necessary, consult each other on matters of mutual interest, which in their opinion, are likely to enhance their collaboration.

SECTION 4

EXCHANGE OF INFORMATION

- 4.1. The Parties hereto will exchange relevant information and data on matters of common interest to them and collaborate in the collection, analysis and diffusion of such information and data, subject to their respective policies and procedures relating to disclosure of information.
- 4.2. The Parties may disclose to the general public this MoU and information related to this MoU in accordance with their respective policies and with the prior written consent of the other Party. The Parties agree that all documents or information exchanged between the Parties in the course of the implementation of this MoU shall not be disclosed to third parties by the Party receiving such documents or information without prior written consent of the other Party.

DocuSign Envelope ID: 29756E68-7AE0-437C-954E-2A0523E13239

- 4.3. With regard to documents, data, and other information that may be shared among the Parties, which information is classified as Confidential Information, "Confidential Information" the Parties hereby warrant and undertake: (i) to keep the Confidential Information secret and confidential; (ii) not to use the Confidential Information except for the purpose stated in this MOU; not to disclose the Confidential Information to Affiliates and Sub-Contractors and any third party and to use all reasonable efforts to prevent any such disclosure; (iii) not to copy, reproduce, divulge or furnish Confidential Information to third parties, as well as not to reduce the Confidential Information to any electronic form or to store it in a database or other electronic media, without prior written consent of the other Party; (iv) not to use any Confidential Information for any purposes whatsoever other than what is stated in this MOU; (v) exercise no lesser security measures and degree of care than those which it applies to its own Confidential Information and which it warrants as providing adequate protection against any unauthorized disclosure, copying or use; (vi) not to disclose the existence of the Project, participation in the Project, this MOU as well as and all related information disclosed between the Participants, including name, trademarks and likeness of any Party and/or its Affiliates without the prior written approval by the Participant, except as required by law, when applicable in accordance with IFADs Privileges and Immunities; (vii) to immediately cease use of the Confidential Information, and return or destroy each and every document relating to the Confidential Information in its possession without retaining copies of the same if so instructed by the other Party.

SECTION 5

USE OF NAME AND EMBLEM, FORM OF ACKNOWLEDGEMENT

- 5.1. Neither Party shall use the name, emblem of the other Party, or any abbreviation thereof, in connection with its business or for public dissemination without the prior expressly written approval of the other Party in each case.
- 5.2. The Parties will first consult with each other concerning the manner and form of any publicity or acknowledgement of the other Party's support regarding any activities undertaken pursuant to this MoU.

DocuSign Envelope ID: 29756E68-7AE0-437C-954E-2A0523E13239

SECTION 6

INTELLECTUAL PROPERTY

- 6.1. The Parties will agree in writing on the ownership of any intellectual property rights that may arise in any work or product which may result from the collaborative activities undertaken under this Memorandum.

SECTION 7

PREVENTION OF FRAUD AND CORRUPTION

- 7.1 Parties shall ensure that they do not permit, encourage or engage in corrupt, collusive, fraudulent, and coercive practices in implementing the activities under this Memorandum.
- 7.2 In this MoU,
- (a) Corrupt practices shall include: the offering, giving, receiving or soliciting, directly or indirectly, of anything of value to improperly influence the actions of another party;
 - (b) Fraudulent practices shall include: any action intended to deceive another party in order to improperly obtain a financial or other benefit, or avoid an obligation;
 - (c) Collusive practices shall include: an arrangement between two or more entities without the knowledge of a third party, designed to improperly influence the actions of the third party; and
 - (d) Coercive practices shall include: impairing or harming, or threatening to impair or harm, directly or indirectly, any party or its property, or persons closely related to a party, to improperly influence the actions of that party.

SECTION 8

GENERAL PROVISIONS

- 8.1. This Memorandum reflects the views and intentions of the Parties to cooperate on non-binding and non-exclusive basis, expressed in good faith, but without the

DocuSign Envelope ID: 29756E68-7AE0-437C-954E-2A0523E13239

creation of any binding obligation or the incurrance of any liability on the part of any of them.

- 8.2. It is understood and agreed that nothing in this Memorandum: (a) will constitute, or be construed as an offer, promise or undertaking by the Parties to finance all or in part any activity identified in or pursuant to this Memorandum; (b) shall be construed to create a joint venture, partnership, agency relationship, employment relationship, or any other relationship that may result in vicarious liability between or among the Parties; (c) shall be construed to create any commitment on the part of any Party to give preferred treatment to the other Party in any matter contemplated under this Memorandum or deriving activity.
- 8.3. Any activity that may be identified by the Parties under this Memorandum will, as appropriate, be subject to separate supplementary arrangements or agreements to be concluded between the Parties on a case-by-case basis which will detail the specific form and content of the activities, address the obligations and liabilities of each Party in relation to those activities and the terms and conditions applicable thereto.
- 8.4. Any differences arising out of, or in connection with, the interpretation or application of any provision contained in this Memorandum will be resolved amicably through consultations between the Parties. Failing the settlement of any differences through amicable means, the controversy shall be referred by either Party to arbitration in accordance with the UNCITRAL Arbitration Rules then obtaining. The decisions of the arbitral tribunal shall be based on general principles of international law. The arbitral tribunal shall have no authority to grant interim measures and award punitive damages and interest. The place of Arbitration shall be Rome, Italy. The Parties shall be bound by any arbitration award rendered as a result of such arbitration as the final adjudication of any such controversy.
- 8.5. Nothing in this Memorandum, or relating thereto, shall be construed as constituting a waiver, renunciation or other modification of any of the rights, privileges, immunities and exemptions enjoyed by IFAD under the Agreement Establishing IFAD, the Convention on the Privileges and Immunities of the Specialized Agencies of the United Nations, and under any other document, international treaty or convention, or international customary law.

DocuSign Envelope ID: 29756E68-7AE0-437C-954E-2A0523E13239

SECTION 9

COMMUNICATIONS AND COORDINATION

- 9.1. Each Party will designate an official (hereinafter referred to as "Official") who will be responsible for conducting relations under this Memorandum on its behalf. For the said purpose and until further notice, FTL will be represented by Mr. Eric Schlesinger and Mr. Fraser Scott. Until further notice, IFAD designates as its Officials for the above-mentioned purpose, Mrs. Dina Saleh and Mr. Bernard Hien.
- 9.2. Any notice or other communication to be given or made under this Memorandum will be addressed and sent to the attention of the Officials at the addresses below or such other address as either Party designates by notice to the other Party:

For IFAD:

Ms Dina Saleh
Regional Director
Near East, North Africa and Europe Division
International Fund for Agricultural Development
Via Paolo di Dono, 44
Rome, Italy
E-Mail: d.saleh@ifad.org

Mr. Bernard Hien
Head
Multi-county Office for Eastern Europe and Central Asia
International Fund for Agricultural Development
Abide-i Hurriyet Caddesi, Key Plaza, Kat:7
Sisli Istanbul
E-Mail: b.hien@ifad.org

For Ferrero:

Mr Eric Schlesinger
Head of Hazelnut Company
Ferrero Trading LUX SA
Ferrero Group
16 Route de Trèves – L – 2633
Senningerberg, Luxembourg
Email: eric.schlesinger@ferrero.com

DocuSign Envelope ID: 29756E68-7AE0-437C-854E-2A0523E13239

Mr Fraser Scott
Manager of HCo Agribusiness Department
Ferrero Trading LUX SA
Ferrero Group
16 Route de Trèves – L – 2633
Senningerberg, Luxembourg
Email: fraser.scott@ferrero.com

SECTION 10

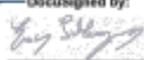
EFFECTIVENESS, DURATION, TERMINATION AND AMENDMENT

- 10.1. This Memorandum shall become effective upon signature thereof by the Parties, following the approval by IFADs Executive Board.
- 10.2. It will have a duration of five (5) years. Such period may be extended by mutual written consent of the Parties three months (90 days) prior to the expiration of the Memorandum.
- 10.3. The Memorandum may be terminated by either Party by giving at least ninety (90) days' advance written notice to the other Party. Any termination of this Memorandum shall be without prejudice to the orderly completion of any ongoing cooperation activity and any other rights or obligations of the Parties under any legal instrument executed pursuant to this Memorandum.
- 10.4. The Parties to this Memorandum shall consult each other on any amendment required regarding the terms of this Memorandum. Any such amendment shall be made in writing and shall become effective after signature by both Parties.

DocuSign Envelope ID: 29756E68-7AE0-437C-964E-2A0523E13239

IN WITNESS WHEREOF, Ferrero Trading LUX S.A., and IFAD, each acting through its duly authorized representative have executed this Memorandum in duplicate, in the English language.

FERRERO TRADING LUX S.A

DocuSigned by:


Name: Eric Schlesinger
Title: General Manager

Date: 07 February 2022

Place: Luxembourg

FERRERO TRADING LUX S.A

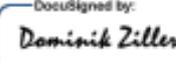
DocuSigned by:


Name: Matteo Caleca
Title: CFO Procurement and HCo

Date: 07 February 2022

Place: Luxembourg

**INTERNATIONAL FUND FOR
AGRICULTURAL DEVELOPMENT**

DocuSigned by:


Name: Dominik Ziller
Title: Vice-President

Date: 07 February 2022

Place: Roma

FERRERO



MÉ MORANDUM D'ACCORD

ENTRE

LE FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

ET

FERRERO TRADING LUX S.A.

MÉ MORANDUM D'ACCORD

Le présent Mé morandum d'accord (ci-après le « Mé morandum ») est conclu entre **Ferrero Trading LUX S.A.**, société dont le siège social est situé au 16 Route de Trè ves – L – 2633 Senningerberg (Luxembourg), immatriculée sous le numéro B46117 (ci-après « **FTL** »), et le Fonds international de développement agricole, situé Via Paolo di Dono, 44, 00142 Rome (Italie) (ci-après « le FIDA ») (désignés individuellement par le terme « partie » et collectivement par « les parties »).

ATTENDU QUE le Groupe Ferrero est l'une des grandes entreprises mondiales du secteur de la fabrication, de la vente et de la distribution de produits à base de chocolat et de produits de confiserie.

FTL appartient au Groupe Ferrero, et a entre autres pour mission d'approvisionner les usines de confiserie du groupe en matières premières agricoles. Dans ce cadre, FTL s'engage à encourager et favoriser les bonnes pratiques agricoles et sociales, la durabilité économique et environnementale, ainsi que l'innovation. Depuis le début des années 1990, FTL a mené de nombreuses initiatives en faveur d'une intégration éthique et rentable entre les secteurs de la confiserie et de l'agriculture, en prêtant une attention très marquée à l'amélioration de la qualité et de la durabilité. En 2015, une nouvelle division de FTL, la Ferrero Hazelnut Company (HCo), a été créée pour renforcer les capacités opérationnelles eu égard à cette matière première (la noisette) très importante pour Ferrero.

En 2020, Ferrero a adopté un nouveau « Code des fournisseurs » précisant les principes et des dispositions opérationnelles relatives à la politique du groupe en matière d'approvisionnement responsable. Des Chartes Ferrero ont été publiées pour différentes matières premières (la noisette et le cacao, entre autres) après l'adoption du Code des fournisseurs (voir <https://www.ferrero.com/sustainability/hazelnut-charter/>).

ATTENDU QUE le FIDA est un organisme spécialisé des Nations Unies et une institution financière internationale, créé par un accord international (l'Accord portant création du FIDA), dont l'objectif est de mobiliser des partenariats et des ressources additionnelles au profit du développement agricole de ses États membres en développement et à revenu intermédiaire, et qui, pour accomplir sa mission, finance principalement des projets et programmes destinés spécifiquement à mettre en place, à étendre ou à améliorer des systèmes de production agroalimentaire durables et à renforcer les politiques et les institutions connexes dans le cadre des stratégies et priorités nationales.

ATTENDU QUE FTL et le FIDA s'emploient à renforcer et à intensifier leur contribution en faveur des zones rurales et des petits exploitants agricoles dans les États membres en développement du Fonds, par la collaboration et la concertation sur les politiques dans le cadre des programmes de pays du Fonds et par les investissements et les activités de Ferrero à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable et en soutien aux agriculteurs familiaux dans la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire, en particulier (mais pas uniquement) dans la filière de la noisette.

ATTENDU QUE FTL et le FIDA ont une action concertée pour le lancement du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et en faveur de nouvelles actions, solutions et stratégies visant à faire progresser la réalisation des 17 objectifs de développement durable, lesquels dépendent tous de la mise en place de systèmes alimentaires plus sains, plus durables et plus équitables et de la mise en œuvre de mesures concrètes de modernisation – et en particulier de transformation numérique – des systèmes d'exploitation agroécologiques familiaux, de la promotion de filières plus inclusives, de l'avancement des femmes et des jeunes, et en fin de compte de l'atténuation et de la prévention des effets des changements climatiques, notamment sur les populations les plus vulnérables dans les zones rurales.

ATTENDU QUE FTL et le FIDA s'attacheront à améliorer leur coordination et leur partenariat stratégique et opérationnel en matière de développement agricole et rural durable au profit des petits exploitants, et en particulier des groupes les plus vulnérables – à savoir les femmes et les jeunes.

LES PARTIES AU PRESENT MEMORANDUM:

CONSIDÉRANT l'intérêt commun des parties à promouvoir, conformément à leurs mandats respectifs, les systèmes alimentaires durables et inclusifs ainsi que le développement agricole et la sécurité alimentaire et nutritionnelle;

PRENANT ACTE des avantages d'une coopération entre elles, selon ce qui sera compatible avec leurs politiques et règles respectives, pour atteindre leurs objectifs mutuels;

DÉTERMINÉES à mettre en place une coopération stratégique et opérationnelle non exclusive pour servir au mieux leurs objectifs communs;

EN CONSÉQUENCE, en concluant le présent Mémorandum, sont convenues de ce qui suit:

ARTICLE PREMIER

OBJET

- 1.1. Le présent Mémorandum a pour objet de mettre en place un cadre de coopération non exclusif mutuellement profitable entre les parties, en vue de faciliter la collaboration dans les domaines d'intérêt commun définis à l'article 2 ci-après.

ARTICLE 2

DOMAINES DE COOPÉRATION

- 2.1 Conformément à leurs règles, politiques et mandats respectifs, les parties rechercheront des possibilités de collaboration dans plusieurs domaines, y compris, mais pas uniquement:
- a) le développement durable de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire, notamment de la filière de la noisette, en vue d'améliorer la productivité des petits exploitants agricoles et l'accès aux marchés des nouvelles technologies;
 - b) l'appui au développement de méthodes d'exploitation agricole durables, notamment par l'amélioration de la traçabilité;
 - c) l'autonomisation des petits exploitants et des collectivités rurales associés aux filières agroalimentaires, dans le respect de leur environnement culturel et physique, et l'amélioration de leur résilience face aux chocs externes (dont les changements climatiques);
 - d) le renforcement de la diversité, de l'inclusion et du respect des droits humains dans la filière de la noisette.
- 2.2 Conformément à leurs règles, politiques et mandats respectifs, les parties s'emploieront, dans la mesure du possible, à:
- 2.2.1. promouvoir un modèle commercial durable auprès des petits exploitants et de toutes les filières concernées, en diffusant et en encourageant des pratiques agricoles durables et climato-compatibles, notamment l'adoption de techniques agricoles novatrices, un accès équitable et durable aux ressources naturelles et une gestion également équitable et durable de celles-ci, ainsi qu'un accès plus transparent et équitable aux marchés agroalimentaires;
 - 2.2.2. appuyer la modernisation et la transformation de l'agriculture familiale et de l'ensemble des chaînes d'approvisionnement en favorisant une large adoption d'outils numériques bien adaptés et d'un coût raisonnable à tous les stades des filières (vulgarisation en ligne, traçabilité des produits, système d'information géographique, lutte intégrée contre les ravageurs);
 - 2.2.3. améliorer la résilience des chaînes d'approvisionnement en préconisant une adoption rigoureuse de bonnes pratiques sociales et environnementales axées sur l'inclusion et la durabilité (adaptation aux changements climatiques, en particulier);
 - 2.2.4. favoriser un accès plus large et plus inclusif des populations rurales, notamment des groupes les plus vulnérables (femmes et jeunes, en particulier) à des services financiers adaptés, afin de renforcer l'inclusion économique et l'inclusion financière.

Ces différents axes d'activité se traduiront sur le plan opérationnel par des projets concrets qui feront l'objet d'arrangements et de procédures d'approbation distincts.

ARTICLE 3

CONSULTATION

- 3.1. Les parties se tiendront mutuellement informées et, chaque fois que nécessaire, se consulteront sur les questions d'intérêt commun qui, de leur avis, pourraient améliorer leur collaboration.

ARTICLE 4

ÉCHANGE D'INFORMATIONS

- 4.1. Les parties échangeront des informations et des données pertinentes sur les questions d'intérêt commun et collaboreront dans le cadre de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de ces informations et données, sous réserve de leurs politiques et procédures respectives concernant la divulgation des informations.
- 4.2. Les parties pourront divulguer le présent Mémoire et les informations y afférentes conformément à leurs politiques respectives, et avec l'accord écrit préalable de l'autre partie. Elles conviennent que les documents ou informations échangés entre elles dans le cadre de la mise en œuvre du présent Mémoire ne devront en aucun cas être divulgués à des tiers par la partie ayant reçu les documents ou les informations en question sans l'accord écrit préalable de l'autre partie.
- 4.3. S'agissant des documents, données et autres informations susceptibles d'être échangées entre les parties, ces dernières s'engagent, en présence d'informations classées « Confidentiel » (« Informations confidentielles »): i) à les garder secrètes et confidentielles; ii) à ne pas les utiliser, excepté aux fins prévues dans le présent Mémoire; à ne pas les communiquer à des entités affiliées, des sous-traitants ou toute autre tierce partie et à mettre en œuvre tout ce qui est raisonnablement en leur pouvoir pour éviter une telle communication; iii) à ne pas les copier, reproduire, divulguer ni fournir à des tierces parties, et à ne pas les convertir sous une forme électronique, quelle qu'elle soit, ni les stocker dans une base de données ou sur un autre support électronique sans l'accord écrit préalable de l'autre partie; iv) à ne pas les utiliser pour d'autres usages, quels qu'ils soient, que ceux indiqués dans le présent Mémoire; v) à mettre en place des mesures de sécurité et un degré de diligence qui soient au moins équivalents à ceux applicables à leurs propres informations confidentielles, et qui garantissent une protection adéquate contre toute communication, copie ou utilisation non autorisée; vi) à ne pas rendre publics l'existence du projet, la participation au projet, le présent Mémoire et l'ensemble des informations connexes échangées entre les participants, en particulier le nom, les marques commerciales et autres éléments similaires d'une des parties ou de ses entités affiliées, sans l'accord écrit préalable du participant, sauf si la loi l'exige, et le cas échéant conformément aux privilèges et immunités du FIDA; vii) si l'autre partie en fait la demande, de cesser immédiatement d'utiliser les Informations confidentielles, et de renvoyer ou de détruire tous les documents, sans exception, liés aux Informations confidentielles en leur possession, sans conserver de copies.

ARTICLE 5

UTILISATION DES NOMS ET EMBLÈMES, ET MODALITÉS DE RECONNAISSANCE

- 5.1. Aucune des parties ne peut utiliser le nom ou l'emblème de l'autre partie, ni l'abréviation de son nom, dans le cadre de ses activités ou à des fins de diffusion auprès du public, sans avoir, chaque fois, obtenu au préalable l'accord écrit auprès de l'autre partie.
- 5.2. Les parties se consultent d'abord quant aux modalités de toute annonce ou reconnaissance de l'appui apporté par l'autre partie dans le cadre des activités menées au titre du présent Mémoire.

ARTICLE 6

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 6.1. Les droits de propriété intellectuelle qui résultent de produits ou travaux entrepris dans le cadre des activités de collaboration visées par le présent Mémoire d'entente ont pour objet d'un accord écrit entre les parties.

ARTICLE 7

PRÉVENTION DE LA FRAUDE ET DE LA CORRUPTION

- 7.1 Les parties veillent à ne permettre ni encourager aucun acte de corruption, de fraude, de collusion ou de coercition dans le cadre de l'exécution des activités menées au titre du présent Mémoire d'entente, et à ne pas prendre part à de tels actes.
- 7.2 Dans le présent Mémoire d'entente:
- a) Un « acte de corruption » s'entend du fait d'offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter, directement ou indirectement, un avantage dans le but d'influencer indûment les décisions d'une autre partie.
 - b) Une « pratique frauduleuse » désigne tout acte destiné à tromper une autre partie dans le but d'obtenir indûment un avantage financier ou autre, ou de se soustraire à une obligation.
 - c) Un « acte de collusion » désigne tout arrangement conclu entre deux entités ou plus, à l'insu d'un tiers, dans le but d'influencer indûment les décisions de ce dernier.
 - d) Un « acte de coercition » désigne le fait de léser ou de menacer de léser, directement ou indirectement, toute partie ou ses biens, ou des personnes étroitement liées à une partie, dans le but d'influencer indûment les décisions de cette dernière.

ARTICLE 8

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 8.1. Le présent Mémoire d'entente concrétise la volonté des deux parties de coopérer de manière volontaire et à titre non exclusif, de bonne foi, mais sans obligation juridique ni engagement de l'une vis-à-vis de l'autre.
- 8.2. Il est entendu et convenu qu'aucune disposition du présent Mémoire d'entente: a) ne saurait constituer une offre, une promesse ou un engagement des parties en vue du financement de tout ou partie des activités mentionnées dans le présent Mémoire d'entente ou en résultant, ou être interprétée comme telle; b) ne saurait être interprétée comme créant une coentreprise, un partenariat, une relation mandant-mandataire, une relation d'emploi ou tout autre rapport susceptible d'entraîner un régime de responsabilité du fait d'autrui entre les parties; c) ne saurait être interprétée comme créant un engagement de l'une des deux parties à accorder un traitement privilégié à l'autre partie pour toute question visée dans le présent Mémoire d'entente ou dans toute activité découlant de celui-ci.

- 8.3. Toute activité à entreprendre au titre du présent Mémoire fera l'objet, au besoin, d'arrangements ou d'accords distincts, qui seront conclus entre les parties au cas par cas, qui préciseront la forme et la teneur particulières des activités, et qui définiront les obligations et les responsabilités de chaque partie à l'égard de ces activités, ainsi que les modalités et conditions applicables.
- 8.4. Tout différend découlant directement ou indirectement de l'interprétation ou de l'application d'une quelconque disposition du présent Mémoire sera résolu à l'amiable par voie de consultations entre les parties. Si le différend ne peut être résolu par voie amiable, il sera soumis par l'une ou l'autre partie à l'arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage en vigueur de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international. Le tribunal arbitral rend ses décisions en s'appuyant sur les principes généraux du droit international. Il n'a pas le pouvoir d'ordonner de mesures provisoires ni n'accorder de dommages-intérêts punitifs et d'intérêts. L'arbitrage a lieu à Rome (Italie). La sentence arbitrale s'impose aux deux parties et règle définitivement leur différend.
- 8.5. Aucune disposition figurant dans le présent Mémoire ou s'y rapportant ne peut être interprétée comme constituant un abandon, une renonciation ou une autre modification d'un droit, d'un privilège, d'une immunité ou d'une exonération dont jouit le FIDA aux termes de l'Accord portant création du FIDA, de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées des Nations Unies, de tout autre document, traité ou convention à caractère international, ou du droit international coutumier.

ARTICLE 9

COMMUNICATION ET COORDINATION

- 9.1. Chaque partie désignera un ou une responsable (ci-après le ou la « Responsable ») qui devra conduire, au nom de cette partie, les relations en vertu du présent Mémoire. Pour ce faire, et jusqu'à nouvel ordre, FTL sera représentée par M. Eric Schlesinger et M. Fraser Scott. Jusqu'à nouvel ordre, le FIDA sera représenté, aux fins susmentionnées, par M^{me} Dina Saleh et M. Bernard Hien.
- 9.2. Toute notification ou autre communication faite dans le cadre du présent Mémoire sera adressée et envoyée à l'attention des Responsables aux adresses ci-dessous, ou à une autre adresse qu'une partie désignerait à l'autre:

Pour le FIDA:

Dina Saleh
Directrice régionale
Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
Rome, Italie
courriel: d.saleh@ifad.org

Bernard Hien
Chef du bureau multipays
pour l'Europe orientale et l'Asie centrale
Fonds international de développement agricole
Abide-i Hurriyet Caddesi, Key Plaza, Kat:7
Sisli Istanbul
courriel: b.hien@ifad.org

Pour Ferrero:

Eric Schlesinger
Directeur général de Hazelnut Company
Ferrero Trading LUX S.A.
Ferrero Group
16 Route de Trèves – L – 2633
Senningerberg, Luxembourg
courriel: eric.schlesinger@ferrero.com

Fraser Scott
Directeur du département Agrobusiness de HCo
Ferrero Trading LUX S.A.
Ferrero Group
16 Route de Trèves – L – 2633
Senningerberg, Luxembourg
courriel: fraser.scott@ferrero.com

ARTICLE 10**ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE, DÉNONCIATION ET MODIFICATION**

- 10.1. Une fois approuvé par le Conseil d'administration du FIDA, le présent Mémoire entre en vigueur à la date de sa signature par les parties.
- 10.2. Sa durée est de cinq (5) ans. Cette dernière peut être prolongée par un accord mutuel écrit des parties, conclu dans un délai de trois mois (90 jours) avant l'expiration du Mémoire.
- 10.3. Chaque partie peut, sous réserve d'un préavis écrit d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours notifié à l'autre partie, résilier le présent Mémoire. Toute résiliation du présent Mémoire s'applique sans préjudice de l'achèvement en bonne et due forme de toute activité de coopération en cours et de l'exécution de tout autre droit ou obligation des parties aux termes de tout instrument légal signé conformément au présent Mémoire.
- 10.4. Les parties se consultent pour toute modification devant être apportée aux conditions du présent Mémoire. Toute modification est établie par écrit et entre en vigueur après sa signature par les deux parties.

EN FOI DE QUOI, Ferrero Trading LUX S.A. et le FIDA, agissant chacun par l'intermédiaire de sa représentante ou de son représentant dûment autorisé, ont signé le présent Mémoire établi en langue anglaise en deux copies.

FERRERO TRADING LUX S.A.

FERRERO TRADING LUX S.A.

Nom: Eric Schlesinger
Titre: Directeur général

Nom: Matteo Caleca
Titre: Directeur financier – Passation
des marchés et HCo

Date: 7 février 2022_____

Date: 7 février 2022_____ 7

Lieu: Luxembourg_____

Lieu: Luxembourg_____

**FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE**

Nom: Dominik Ziller
Titre: Vice-Président

Date: 7 février 2022_____

Lieu: Rome_____